

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 65 CONCERNANT ATOS SE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

SCG

ATOS SE

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 JUIN 2020**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 26 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1-2 (b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 28 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## Analyse

La résolution 28 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 26 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil d'ATOS SE

Le conseil d'administration d'ATOS SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 66,7 % de membres libres d'intérêts hors représentants au conseil des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Bertrand Meunier	Président	Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	12	2021	0	1	M	M	M
	Aminata Niane	<b>Administrateur Référent</b>	Libre d'intérêts	100%	F	63	SN	10	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Elie Girard	Directeur Général	Non-libre d'intérêts	100%	M	42	FR	1	2022	1	0			
	Louis Farès	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	58	FR	1	2020	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean Fleming	Représentant des salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	70%	F	51	UK	11	2022	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Cedrik Neike	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	-	M	47	DE	Nouveau	2023	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Colette Neuville		Libre d'intérêts	80%	F	82	FR	10	2022	0	1			
	Vernon Sankey	Durée du mandat	Non-libre d'intérêts	100%	M	71	UK	15	2022	0	1	P		
	Vivek Badrinath	Cumul de mandats	Non-libre d'intérêts	100%	M	50	FR	1	2021	1	5	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas Bazire		Libre d'intérêts	80%	M	62	FR	11	2021	0	4		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Valérie Bernis		Libre d'intérêts	80%	F	61	FR	5	2022	0	2			
	Lynn Sharp Paine		Libre d'intérêts	90%	F	70	US	7	2021	0	2	M		

## 2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de SE.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET